

États financiers de

FUTURPRENEUR CANADA

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2026



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Vaughan Metropolitan Centre
100, New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Futurpreneur Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Futurpreneur Canada (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2026;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 15 juillet 2026

FUTURPRENEUR CANADA

État de la situation financière

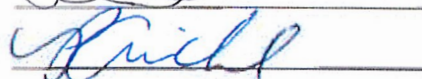
Au 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 985 413 \$	10 862 034 \$
Apports à recevoir et débiteurs (note 2)	382 705	6 220 812
Tranche des prêts échéant à moins de un an (note 3)	13 463 161	12 917 963
Intérêts courus à recevoir	184 494	208 469
Frais payés d'avance	453 456	430 983
	21 469 229	30 640 261
Prêts (note 3)	26 400 797	21 925 557
Immobilisations (note 4)	706 307	831 913
	48 576 333 \$	53 397 731 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Dette bancaire (note 5)	10 195 364 \$	9 297 415 \$
Créditeurs et charges à payer	1 474 133	1 556 796
Apports reportés (notes 6 et 11)	668 800	928 256
	12 338 297	11 782 467
Incitatifs à la location reportés (note 7)	248 177	223 070
	12 586 474	12 005 537
Actif net		
Investi en immobilisations	706 307	831 913
Non affecté	23 783 552	29 060 281
Grevé d'une affectation interne (note 8)	11 500 000	11 500 000
	35 989 859	41 392 194
Engagements (note 10)		
	48 576 333 \$	53 397 731 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur.trice

 , administrateur.trice

FUTURPRENEUR CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Produits		
Apports et commandites (note 11)	18 335 619 \$	17 978 496 \$
Intérêts sur prêts	2 873 205	3 118 052
Placements	347 461	551 274
Commissions sur prêts	416 070	470 080
Autres (notes 5 et 11)	874 947	745 528
	22 847 302	22 863 430
Charges (note 9)		
Programmes entrepreneuriaux	17 971 188	16 181 172
Initiatives de sensibilisation	2 885 829	2 335 417
Préparation de la collecte de fonds	1 034 778	1 136 565
Administration	6 357 842	3 686 291
	28 249 637	23 339 445
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(5 402 335) \$	(476 015) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026			2025	
	Investi en immobilisations	Non affecté	Grevé d'une affectation interne	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	831 913 \$	29 060 281 \$	11 500 000 \$	41 392 194 \$	41 868 209 \$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(465 262)	(4 937 073)	—	(5 402 335)	(476 015)
Achat d'immobilisations	339 656	(339 656)	—	—	—
Actif net à la clôture de l'exercice	706 307 \$	23 783 552 \$	11 500 000 \$	35 989 859 \$	41 392 194 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2026, avec les informations comparatives pour 2025

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Rentrées de fonds liées aux apports et commandites	24 789 219 \$	12 426 236 \$
Revenus de placement reçus aux fins d'exploitation	347 461	551 274
Rentrées de fonds provenant des paiements de capital	12 846 563	13 807 194
Revenu reçu provenant des intérêts et des commissions sur prêts	4 706 336	5 186 879
Avances sur prêts	(18 186 600)	(14 021 250)
Avances sur prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s	(4 505 000)	(3 710 000)
Sorties de fonds – charges salariales	(15 571 247)	(14 351 869)
Sorties de fonds – charges d'exploitation	(8 932 678)	(6 103 231)
	(4 505 946)	(6 214 767)
Financement		
Augmentation de la dette bancaire	897 949	367 314
Investissement		
Achat d'immobilisations	(339 656)	(816 130)
Incentifs à la location reçus	71 032	251 697
	(268 624)	(564 433)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 876 621)	(6 411 886)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	10 862 034	17 273 920
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	6 985 413 \$	10 862 034 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2026

Futurpreneur Canada (l'« Organisme ») est un organisme sans but lucratif qui est financé au moyen de partenariats entre les secteurs public et privé et qui a pour objectif de fournir du mentorat, du soutien aux entreprises et du financement aux jeunes entrepreneur.e.s canadien.ne.s qui créent et acquièrent de nouvelles entreprises. L'Organisme a été prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en avril 2014.

L'Organisme est un organisme sans but lucratif enregistré exonéré de l'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif figurant à la Partie III du Manuel de Comptables Professionnels Agréés du Canada. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des placements dans des parts de comptes d'épargne à intérêt élevé.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'Organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'Organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'Organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'Organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'un exercice ultérieur, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la charge de dépréciation initiale.

c) Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports, y compris les apports de sociétés et les subventions gouvernementales. Les subventions gouvernementales et les commandites de sociétés sont comptabilisées en produits à l'exercice au cours duquel les charges connexes ont été comptabilisées où les restrictions en matière de dépenses ont été respectées.

Le revenu de placement, qui comprend les intérêts, est comptabilisé à l'état des résultats à mesure qu'il est gagné.

d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour perte attribuable aux prêts.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour tous les prêts, sauf pour les prêts classés comme étant des prêts douteux. Un prêt est classé comme douteux lorsque, selon la direction, le recouvrement en temps opportun du montant total du capital et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts douteux sont radiés. Les intérêts reçus sur un prêt après sa classification comme étant un prêt douteux ne sont pas comptabilisés à titre de revenus. Les montants recouvrés après que des prêts ont été radiés sont compensés et portés en diminution de la provision pour pertes sur prêts.

Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

e) Provision pour pertes sur prêts

La direction de l'Organisme a établi et maintient une provision pour pertes sur prêts qui reflète la meilleure estimation possible des pertes sur prêts compte tenu des conditions en cours. La provision pour pertes sur prêts est portée en diminution des prêts pour obtenir une valeur comptable nette.

f) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Ordinateurs et logiciel	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins longue des deux

g) Apports en nature

Les montants des apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés dans les états financiers seulement lorsqu'une méthode objective permet de calculer la valeur de ces services et que ces fournitures et ces services auraient, dans d'autres circonstances, été acquis.

h) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. L'élément le plus important pour lequel la direction fait des estimations est la provision pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Répartition des charges

L'Organisme classe ses activités selon quatre fonctions principales : programmes entrepreneuriaux, initiatives de sensibilisation, préparation de la collecte de fonds et administration. Le coût de chaque fonction comprend les coûts directs liés à ces fonctions, soit les charges salariales, les autres charges directes et les attributions.

Les charges salariales sont attribuées au besoin si une activité touche plus d'une fonction.

L'Organisme engage un certain nombre de coûts indirects partagés et de charges d'exploitation et autres charges communes qui ont trait à plus d'une fonction, qu'il attribue. Ces coûts comprennent les frais de gestion et de personnel administratif, les coûts liés à l'occupation, d'autres charges d'exploitation et l'amortissement, lesquels sont indirectement ou uniquement attribuables à une fonction spécifique. Ces coûts sont attribués selon un pourcentage établi en fonction de la quote-part, ou de la totalité de tout autre coût direct, qui est attribuable à la fonction.

2. Apports et débiteurs

Les apports reçus comprennent une subvention à recevoir de 98 802 \$ (6 000 000 \$ en 2025) du gouvernement fédéral.

3. Prêts

L'échéance des prêts est de quatre à cinq ans et le remboursement du capital n'est pas exigé avant la fin de la première année.

	2026	2025
Total des prêts	39 863 958 \$	34 843 520 \$
Moins la tranche à moins de un an	13 463 161	12 917 963
Total de la tranche à long terme	26 400 797 \$	21 925 557 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Prêts (suite)

Les prêts se présentent comme suit :

- a) Les prêts sont constitués de prêts non garantis à taux variable accordés à de jeunes entrepreneur.e.s pour la création et l'acquisition de nouvelles entreprises. Le montant d'un prêt initial est d'au plus 25 000 \$ (25 000 \$ en 2025). Le taux d'intérêt se situe dans une fourchette allant du taux préférentiel au taux préférentiel majoré de 3,75 %. Au 31 mars 2026, le taux d'intérêt correspond au taux préférentiel majoré de 3,00 % (3,00 % en 2025), et ne peut s'élever à plus de 9 %, à moins que le taux préférentiel de la banque n'excède 9 % (note 5).

Les tableaux qui suivent présentent le portefeuille de prêts de l'Organisme (compte non tenu des prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s) selon les dates d'échéance de paiement.

2026	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	10 643 028 \$	10 955 719 \$	17 506 350 \$	39 105 097 \$
Provision pour pertes sur prêts				(9 776 274)
Prêts, déduction faite de la provision				29 328 823
Moins la tranche échéant à moins de un an				10 643 028
Prêts à long terme				18 685 795 \$

2025	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	10 364 991 \$	9 451 213 \$	13 983 549 \$	33 799 753 \$
Provision pour pertes sur prêts				(8 449 938)
Prêts, déduction faite de la provision				25 349 815
Moins la tranche échéant à moins de un an				10 364 991
Prêts à long terme				14 984 824 \$

La juste valeur des prêts se rapproche de la valeur comptable des prêts, déduction faite de la provision, et elle est calculée selon les montants futurs estimatifs des flux de trésorerie.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

3. Prêts (suite)

Le tableau qui suit présente la provision générale pour pertes sur prêts.

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 449 938 \$	8 632 651 \$
Radiations, déduction faite des montants recouvrés appliqués à la provision	(1 963 924)	(2 457 611)
Charge attribuable à une perte sur prêts	3 290 260	2 274 898
Solde à la clôture de l'exercice	9 776 274 \$	8 449 938 \$

- b) En mars 2021, l'Organisme a mis sur pied le Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s. Dans le cadre de ce programme, le montant maximal d'un prêt initial est de 50 000 \$ (50 000 \$ en 2025). Le montant des remboursements de la ligne de crédit de la Banque Royale du Canada (« RBC ») est limité au produit reçu au titre des paiements d'intérêt sur les prêts et des remboursements du principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s et ces remboursements seront effectués à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur prêts n'est requise pour ces prêts.

Les tableaux qui suivent présentent le portefeuille de prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s de l'Organisme selon les dates d'échéance de paiement.

2026	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	2 820 133 \$	3 034 081 \$	4 680 921 \$	10 535 135 \$
Moins la tranche échéant à moins de un an				2 820 133
Prêts à long terme				7 715 002 \$

2025	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 3 ans à 5 ans	Total
Prêts	2 552 972 \$	2 896 474 \$	4 044 259 \$	9 493 705 \$
Moins la tranche échéant à moins de un an				2 552 972
Prêts à long terme				6 940 733 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

4. Immobilisations

			2026	2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ordinateurs et logiciel	2 265 544 \$	2 039 082 \$	226 462 \$	342 246 \$
Mobilier de bureau	524 254	425 387	98 867	171 630
Améliorations locatives	1 111 084	730 106	380 978	318 037
	3 900 882 \$	3 194 575 \$	706 307 \$	831 913 \$

5. Dette bancaire

a) Banque de développement du Canada (« BDC »)

i) Facilité de crédit

Le 29 septembre 2017, l'Organisme a signé une lettre d'offre avec la BDC concernant une facilité de crédit renouvelable à vue de 20 000 000 \$. Le 23 mars 2021, l'Organisme a signé une version révisée de la lettre d'offre visant la modification de certaines modalités et conditions afférentes à la facilité de crédit. Conformément à la modification du 23 mars 2021, la limite des emprunts est passée de 20 000 000 \$ à 10 000 000 \$ et il a été convenu que les clauses restrictives liées aux emprunts ne devraient pas s'appliquer aux prêts du Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s financé par la RBC puisque ces prêts sont constatés à titre d'initiatives spéciales. La facilité de crédit porte intérêt au taux de base variable de la BDC, minoré d'un écart de 2,74 % par année, plus une commission d'attente de 0,07 % par année grevant la partie non utilisée de la facilité de crédit. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par un contrat de garantie générale constituant un droit de premier rang exclusif grevant toutes les propriétés de l'Organisme, notamment les droits de l'Organisme relativement aux prêts, exclusion faite des actifs au titre des initiatives spéciales comme le Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s.

Au 31 mars 2026, l'Organisme n'avait prélevé aucun montant (aucun montant en 2025) sur la facilité de crédit. Les montants prélevés, le cas échéant, sont utilisés pour prêter du capital aux jeunes entrepreneur.e.s.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

5. Dette bancaire (suite)

ii) Entente conjointe

Le 12 septembre 2024 (le 19 mars 2021 en 2024), l'Organisme a signé une version révisée et retraitée de l'entente conjointe contractée avec la BDC visant à fournir un financement supplémentaire aux candidats admissibles de l'Organisme. La contribution totale de la BDC ne doit pas excéder 70 000 000 \$ (70 000 000 \$ en 2025).

Les autres produits comprennent des frais reçus de la BDC de 529 100 \$ (490 327 \$ en 2025).

b) RBC

L'Organisme dispose d'une convention de crédit avec la RBC visant une facilité de crédit à vue renouvelable de 18 250 000 \$ afin de financer des prêts effectués par l'Organisme aux termes du Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel de la RBC majoré de 3,00 % (3,00 % en 2025). Le recours de la RBC pour recouvrer auprès de l'Organisme tous les montants aux termes de cette convention se limite à recevoir le produit des paiements d'intérêt sur les prêts et les remboursements en principal liés au Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s à mesure qu'ils sont reçus par l'Organisme. La facilité de crédit est remboursable à vue et est garantie par une convention de sûreté qui constitue un droit de premier rang grevant tous les prêts au titre du Programme de démarrage pour entrepreneur.e.s noir.e.s financés aux termes de la facilité de crédit de la RBC.

Au 31 mars 2026, l'Organisme avait prélevé 10 195 364 \$ (9 297 415 \$ en 2025) sur cette facilité de crédit.

6. Apports reportés

L'Organisme a reçu plusieurs subventions du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et plusieurs commandites de sociétés. Le montant des apports et des commandites n'ayant pas encore été constaté à titre de produits s'établit comme suit.

	2026	2025
Solde à l'ouverture de l'exercice	928 256 \$	1 216 393 \$
Apports et commandites reçues	17 468 451	11 645 357
Montants constatés à titre d'apports et de commandites	(17 727 907)	(11 933 494)
Solde à la clôture de l'exercice	668 800 \$	928 256 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

7. Incitatifs à la location reportés

	2026	2025
Incitatifs à la prise à bail	294 103 \$	251 697 \$
Moins l'amortissement cumulé	45 926	28 627
	248 177 \$	223 070 \$

8. Actif net grevé d'une affectation interne

Au cours de 2015, le conseil d'administration a approuvé le transfert d'une somme de 11 500 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net grevé d'une affectation interne. L'actif net grevé d'une affectation interne servira aux activités de fonctionnement futures et aux ressources nécessaires pour le financement de nouvelles entreprises en démarrage.

9. Charges par fonctions

2026	Programmes entrepreneux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	10 559 889 \$	1 480 859 \$	910 879 \$	2 619 620 \$	15 571 247 \$
Coûts liés à la commercialisation	789 491	1 160 283	6 160	3 403	1 959 337
Coûts liés aux programmes	1 801 275	49 262	56 998	3 018 334	4 925 869
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation de bureaux	1 225 691	152 226	48 510	611 235	2 037 662
Amortissement	304 582	43 199	12 231	105 250	465 262
Charge attribuable à une perte sur prêts	3 290 260	—	—	—	3 290 260
	17 971 188 \$	2 885 829 \$	1 034 778 \$	6 357 842 \$	28 249 637 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

9. Charges par fonctions (suite)

2025	Programmes entrepreneux	Initiatives de sensibilisation	Préparation de la collecte de fonds	Administration	Total
Charges salariales	9 814 676 \$	1 208 587 \$	1 007 750 \$	2 320 856 \$	14 351 869 \$
Coûts liés à la commercialisation	1 311 099	898 965	5 624	—	2 215 688
Coûts liés aux programmes	1 431 732	76 367	50 988	826 898	2 385 985
Coûts liés à l'occupation et à l'exploitation de bureaux	1 093 264	119 201	58 967	470 638	1 742 070
Amortissement	255 503	32 297	13 236	67 899	368 935
Charge attribuable à une perte sur prêts	2 274 898	—	—	—	2 274 898
	16 181 172 \$	2 335 417 \$	1 136 565 \$	3 686 291 \$	23 339 445 \$

10. Engagements

Le tableau qui suit présente les engagements nets aux termes de contrats de location-exploitation pris par l'Organisme à l'égard de son équipement et de ses locaux.

2027	1 338 993 \$
2028	1 269 685
2029	1 262 753
2030	1 168 092
2031	117 816
Par la suite	9 818
	5 167 157 \$

11. Opérations entre apparentés

Opérations avec la Fondation Futurpreneur (la « FF »)

L'Organisme entretient une relation de nature économique avec la FF, du fait que l'Organisme est le seul membre de la FF. La FF est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) en date du 1^{er} avril 2012. L'Organisme fournit un soutien administratif et des installations à la FF. La FF a pour objectif de faire progresser l'éducation axée sur le perfectionnement des compétences personnelles, des compétences en affaires et sur l'entrepreneuriat, et de faire progresser l'éducation par la recherche sur l'entrepreneuriat et la publication des résultats utiles tirés d'une telle recherche.

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

11. Opérations entre apparentés (suite)

Au cours de l'exercice, l'Organisme a administré quelques programmes au nom de la FF. Le total des coûts liés aux programmes s'est établi à 559 600 \$ (465 003 \$ en 2025). La FF a financé ces programmes et un montant de 300 000 \$ (250 000 \$ en 2025) est pris en compte dans les autres produits et un montant de 259 600 \$ (82 379 \$ en 2025) est pris en compte dans les apports et commandites en lien avec le financement des programmes. Un montant de néant (132 621 \$ en 2025) est pris en compte dans les apports reportés à la clôture de l'exercice en lien avec le financement des programmes.

Les données financières de la FF n'ont pas été consolidées dans les états financiers de l'Organisme. Le tableau qui suit donne un résumé des données financières de la FF.

État de la situation financière

	2026	2025
Actif	775 411 \$	800 494 \$
Passif	308 223	285 028
Actif net	467 188 \$	515 466 \$

État des résultats

	2026	2025
Produits	560 300 \$	465 003 \$
Charges	608 578	535 030
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(48 278) \$	(70 027) \$

État des flux de trésorerie

	2026	2025
Activités d'exploitation	(25 240) \$	(24 728) \$
Diminution de la trésorerie	(25 240)	(24 728)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	798 604	823 332
Trésorerie à la clôture de l'exercice	773 364 \$	798 604 \$

FUTURPRENEUR CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2026

12. Gestion des risques financiers

L'Organisme est exposé aux risques de crédit et de liquidité en raison de la nature de ses activités. L'Organisme est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de taux d'intérêt et risques de marché découlant de ses instruments financiers. Le programme global de gestion du risque et les pratiques commerciales de l'Organisme tendent à limiter toute incidence défavorable que pourraient avoir ces risques sur la performance de l'Organisme. L'exposition à ce risque n'a pas changé de façon importante par rapport à 2025.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que des emprunteur.euse.s manquent à leurs obligations financières. L'Organisme atténue ce risque en limitant les montants des prêts accordés à chaque entrepreneur.e et en recrutant du personnel ayant les compétences nécessaires pour évaluer la qualité des demandes de prêt soumises par les entrepreneur.es. L'Organisme offre un programme de mentorat obligatoire tout en effectuant les procédures individuelles de contrôle diligent et d'approbation du crédit pour toutes les demandes reçues de chaque entrepreneur.e afin d'atténuer tout autre risque financier éventuel après que les prêts ont été versés.

b) Risque de liquidité

L'Organisme gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus de manière à s'assurer qu'elle disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance.